

## COMMUNE DE CHATELLERAULT

## Délibération du conseil municipal

du 15 octobre 2014

n° 42

page 1/2

RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Claude GAILLARD

OBJET : Coopération décentralisée - Subventions à la commune de Kaya (appui institutionnel)

*Mesdames, Messieurs,*

*Pour mettre en œuvre son programme de coopération décentralisée avec Kaya, la commune de Châtellerault a signé avec son partenaire burkinabé un protocole pour la période 2013-2017. Elle mobilise les contributions financières et l'expertise de divers partenaires permettant ainsi de démultiplier son engagement solidaire. La CAPC, l'agence de l'eau Loire-Bretagne, le Ministère des affaires étrangères et du développement international, la commune de Herzogenaurach en Allemagne et le conseil général de la Vienne contribuent aux activités de la coopération Châtellerault-Kaya. Les activités sont définies dans un programme triennal 2013-2015, conventionné avec l'État. L'application de ce programme conduit la commune de Châtellerault à engager les dépenses concernant le programme d'appui institutionnel (contributions au budget de la mairie de Kaya). La part de Châtellerault a été prévue au budget 2014 et représente 59% du coût des activités, les financements du Ministère des affaires étrangères et du développement international représentant 24%. Les financements locaux à Kaya représentent 17%.*

## Financement de l'appui institutionnel 2014

<b>Libellé</b>	<b>Commune de Châtellerault</b>	<b>MAE (via commune Châtellerault)</b>	<b>Commune de Kaya</b>	<b>Total</b>
<i>Développement touristique</i>	2 700 €	1 300 €	400 €	4 400 €
<i>Développement numérique</i>	2 500 €	1 500 €	400 €	4 400 €
<i>Mobilisation des ressources locales</i>	3 400 €	500 €	1 700 €	5 600 €
<i>Appui à l'entrepreneuriat</i>	2 400 €	900 €	770 €	4 070 €
<i>Formation des agents et des étudiants (Volet subvention à commune de Kaya).</i>	3 000 €	1500 €	750 €	5 250 €
<b>TOTAL</b>	<b>14 000,00 €</b>	<b>5 700,00 €</b>	<b>4 020,00 €</b>	<b>23 720 €</b>

\*\*\*\*\*



## Découvrir à l'arrivée

**COMMUNE DE CHATELLERAULT****Délibération du conseil municipal****du 15 octobre 2014****n° 42****page 2/2**

**VU** les articles L.1115-1 et suivants du CGCT relatif aux compétences des collectivités territoriales en matière de relations internationales ;

**VU** la délibération n°34 du conseil municipal de Châtellerault du 12 décembre 2013 portant sur la coopération décentralisée Châtellerault-Kaya (période 2014 - 2017);

**VU** le protocole de coopération décentralisée du 11 février 2014 entre les communes de Kaya et Châtellerault;

**CONSIDERANT** que la commune de Châtellerault a décidé d'appuyer le développement de la commune de Kaya dans le cadre de la coopération décentralisée,

**CONSIDERANT** que les engagements matériels, humains et financiers de la commune de Kaya seront consignés par avenants au protocole de coopération décentralisée,

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

- d'attribuer à la commune de Kaya une subvention d'un montant de 14 000 euros soit 9 180 000 CFA arrondis ;
- d'autoriser le Maire ou son représentant à signer toutes pièces relatives à ce dossier.

La dépense sera imputée aux comptes 048.2/657348/4400 du budget principal.

**Pour :** 35  
**Contre :** 2  
(Eric AUDEBERT, Laure BRARD)  
**Abstention :** 0

Certifiée exécutoire  
Par le maire de CHATELLERAULT  
Transmis à la sous préfecture, le 21/10/2014 n° 8579  
Publié au siège de la mairie, le 17/10/2014

Pour ampliation,  
Pour le président et par délégation,  
La responsable du service juridique  
Nadège GROLLIER

